

Grenelle de l'environnement

Energies renouvelables (EnR)

"Réduire la part des énergies fossiles dans le bouquet énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables"

Dans la loi, nous ne trouvons pas une mesure pour respecter les 20% d'économie d'énergies, pas un mot sur la filière électronucléaire... sur ce que deviennent les déchets nucléaires, alors que l'article 41 aborde la question des autres déchets !

La France s'engage à porter à au moins 23% la part des EnR, d'ici 2020, dans sa consommation finale d'énergie... ce qui est bien le moins qu'elle puisse faire au nom de ses engagements européens antérieurs ! Du reste, la loi Grenelle 1 ne détaille pas la plupart des objectifs en matière de production éolienne et photovoltaïque.

Quelques nouveautés par rapport à l'existant

Etude des conditions de rachat de l'électricité produite par des installations hydrauliques de moins de 12 MW (très marginales). La production d'énergie renouvelable à partir d'un réseau de chaleur sera prise en compte dans la construction et l'urbanisme. Tout projet de construction d'une centrale à charbon devra prévoir un dispositif de captage et de stockage du CO2... inenvisageable dans les prochaines années !

Et la recherche ?

La question est abordée dans le cadre plus vaste du développement durable, ce qui rend très flou le volume de financement dédié aux EnR.

On pourrait s'attendre à un renforcement des organismes publics évaluant les politiques mises en œuvre... Mais actuellement on assiste plutôt au raboutage d'effectifs et de financements ainsi qu'aux intégrations/disparitions d'entités, au nom d'une plus grande efficacité bien entendu.

A partir de quelques aspects essentiels (fiscalité, transports, habitat, énergie, agriculture) analysés par nos structures Solidaires, ce dossier met en évidence l'écart entre les annonces du Grenelle et la probable réalité.

Il conclut sur le constat qu'une véritable action pour la planète n'est possible que dans le cadre d'une autre société, qui ne serait pas basée sur la recherche du profit maximum.

Un rapide coup d'œil sur les principales mesures montre quelques avancées

La loi Grenelle commence par rappeler l'engagement de la France de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, soit une réduction de 3% par an. Cet objectif devrait permettre de diviser par 2 les émissions en 2050 au plan

mondial, car il faut compenser la forte croissance énergétique des pays en développement ou émergents.

Pour 2020, la France se fixe l'objectif de -20%.

Bâtiment :

- ◆ les constructions neuves devront consommer moins d'énergie à partir de 2013 et en créer après 2020. L'État s'engage à diminuer de 38% ses consommations d'ici 2020.

- ◆ 800 000 logements sociaux seront rénovés (prise en charge par l'État : jusqu'à 20%).

Transports : une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre doit permettre d'en revenir au niveau de 1990.

marchandises

- ◆ l'État augmente de 400 M€ sa participation à l'entretien des voies ferrées

- ◆ lancement de 3 autoroutes ferroviaires et développement d'autoroutes maritimes

- ◆ canal fluvial Seine - Nord - Europe

voyageurs

- ◆ 2 000 km de lignes TGV supplémentaires annoncées

- ◆ développement des transports en site propre, avec une aide de l'État de 2,5 M€ d'ici 2020.

Santé : renforcement du suivi de l'exposition professionnelle aux «substances préoccupantes».

Urbanisme : les collectivités doivent élaborer d'ici 2012 un plan climat énergie.

Biodiversité : création de 3 parcs nationaux, achat de 20 000 ha de zones humides.

Agriculture biologique : doublement du crédit d'impôts pour

arriver à 20% de la surface agricole utile d'ici 2020. Division par 2, si possible, de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Energie : le livret de développement durable servira aux PME. L'État aide la recherche avec 1 milliard d'euros d'ici 2013.

Eau : interdiction des phosphates dans les lessives à partir de 2012.

Constats et analyse de nos secteurs d'intervention

Les principaux responsables des émissions des 553 millions de tonnes de CO2 sont les suivants : Transport (26,5%) ; Habitat (18,5 %) ; Industrie (20,7 %) ; Energie (12,8 %) ; Agriculture (18,9 %) ; Déchets (2,5 %). Les 2 plus importants, transports et habitat, polluent de plus en plus.

Les transports : la priorité reste à la route !

et interrégionales).

- ◆ L'aérien et ses nuisances diminueront par un report sur le ferroviaire, la maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports, la recherche de meilleurs moteurs. Mais un aéroport se construit entre Nantes et Rennes, un autre est envisagé en région île de France ...

- ◆ Les transports urbains et interurbains bénéficieront d'un programme de recherche pour des véhicules propres et autonomes. Les automobiles pollueront moins et seront dotées d'une "éco-pastille"

- ◆ Un schéma national des infrastructures de transports fixera, tous les 5 ans, les orientations d'entretien et de développement des réseaux. Un observatoire évaluera les modes des transports et les infrastructures.

Il s'engage sur quelques financements :

- ◆ 500 M€ par an pour une progression de 25% du fret non routier d'ici 2012

- ◆ 80 M€ pour améliorer la compétitivité des ports français et faciliter leur desserte.

- ◆ 4 M€ pour le canal à grand gabarit Seine Nord Europe.

Les engagements financiers et la volonté politique manquent toutefois pour diminuer réellement les émissions de gaz à effet

Une réduction des émissions de CO2 imposerait d'agir :

- ✗ sur les transports routiers, par le report massif des trafics vers les modes les moins polluants,

- ✗ sur le bâtiment avec des normes de construction réduisant les dépenses d'énergies,

- ✗ sur l'industrie qui devrait être plus attentive aux pollutions qu'aux profits,

- ✗ sur la production d'énergie et le développement d'énergies renouvelables,

- ✗ sur l'agriculture biologique en basculant vers des systèmes productifs, mais économes et autonomes.

Voici ci-dessous, pour la fiscalité, les transports, l'habitat, les énergies et l'agriculture, l'essentiel des réflexions des structures nationales Solidaires concernées, discutées et retenues par la commission écologie de Solidaires.

Energie et habitat

Réduire les émissions de CO2 et réduire la part des combustibles fossiles ?

Cette loi représente-t-elle, comme le dit JL Borloo «la possibilité d'une autre croissance, celle de l'efficacité, de la sobriété, de l'autonomie énergétique, de l'indépendance» et «la croissance de demain car le bâtiment et les énergies renouvelables représenteront près de 16% de l'emploi dans 10 ans» ?

La réduction de la consommation d'énergie primaire dans l'habitat repose sur la prolongation des mesures d'aide à l'isolation et au changement de chauffage, de diagnostic énergétique, de création de label énergétique ...

Voici les propositions de la loi Grenelle 1 :

- le seuil «BBC», Bâtiment (très) Basse Consommation, devra être respecté par les constructions neuves à partir de 2012 et par le bâti public ou tertiaire dès fin 2010. Ce seuil augmente pour les constructions utilisant une énergie primaire faiblement carbonée (au hasard, l'énergie nucléaire pour le chauffage électrique)

- l'existant devra diminuer sa consommation de 38% d'ici à 2020 et l'État se fixe comme objectif la rénovation complète de 400 000 logements chaque année à compter de 2013.

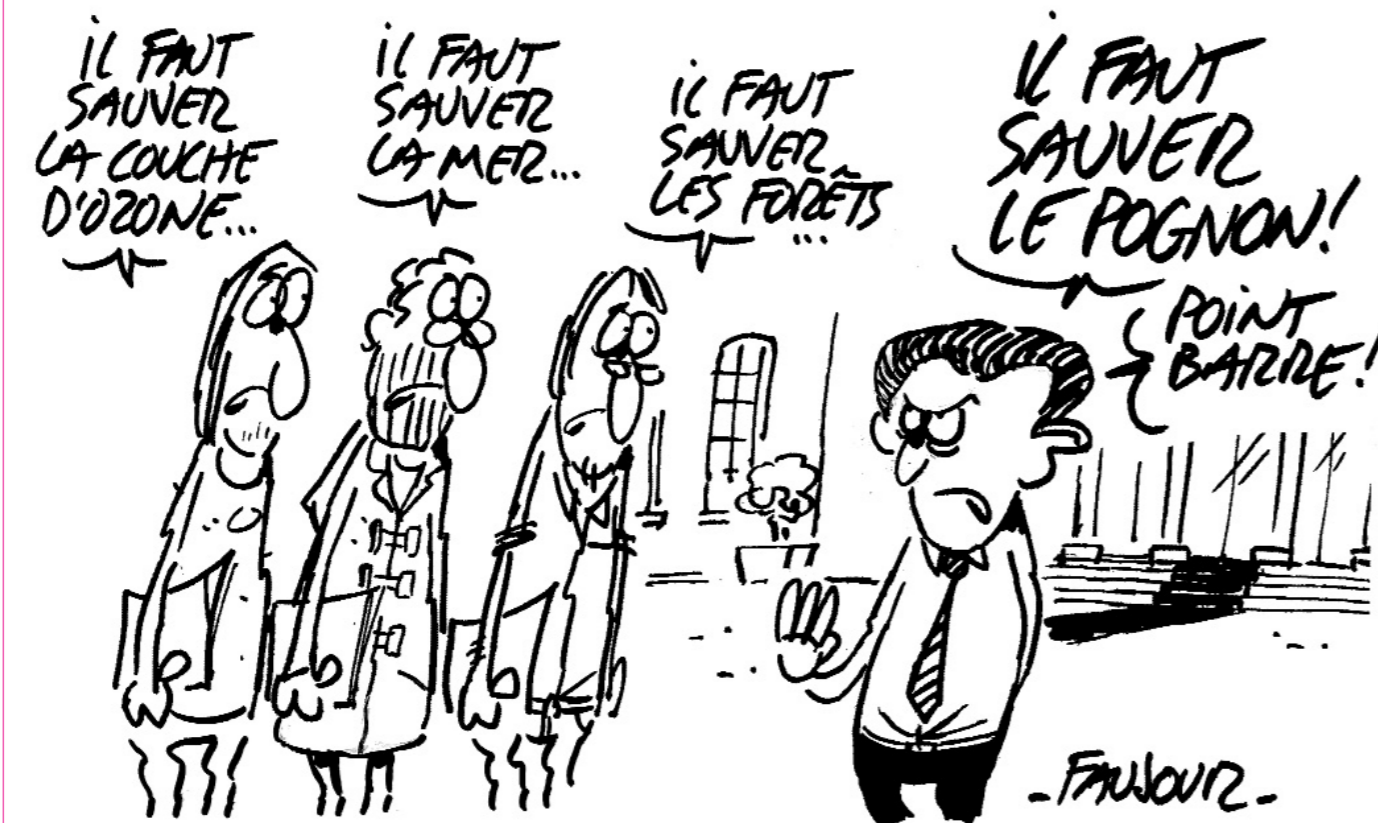
Comment financer tout cela ?

L'Etat dégaîne la botte secrète des partenariats public-privé. Il est fait allusion à l'utilisation d'un arsenal d'incitations financières et à l'appui «d'accords avec le secteur des banques et des assurances». Quand on voit les difficultés actuelles pour l'obtention de prêts, on peut être dubitatif.

Le flou règne donc quant au financement de la réalisation des objectifs concernant l'habitat, au coût pour les locataires et les propriétaires.

Le bâtiment reste très lié à la consommation énergétique. Les échéances chiffrées reculent sans cesse, les budgets ne sont pas respectés, notamment les versements aux collectivités et à la formation des apprentis.

Les aides à une moindre consommation sont repoussées à plus tard. Le débat parlementaire a même mis en place une aide détournée à la consommation électrique ! Les mesures se contentent de reprendre ce qui était prévu, en étalant les échéances pour en baisser le coût. Restent quelques mesures positives : ampoules basse consommation, indication de la consommation sur les produits en vente...



Pâturage et labourage...

En matière d'agriculture, le Grenelle de l'environnement s'est focalisé sur 3 sujets :

- ◆ L'agriculture biologique : son taux de développement (en surface agricole) est fixé à 6% en 2012 et 20% en 2020. Cette annonce représente une avancée indéniable. Les avancées réelles dépendront aussi de l'évolution de la demande : Grenelle constate la «niche de marché» et encourage les initiatives visant à proposer des repas bio dans la restauration collective. Pour le non-bio, l'objectif est d'arriver en 2012 à ce que 50% des exploitations soient dans une démarche de «certification environnementale» aux contours incertains.

- ◆ Les OGM ont été l'un des aspects les plus médiatisés du Grenelle, du fait de l'importance du mouvement anti-OGM et de l'action des faucheurs volontaires. La dissémination rapide et sans débats des OGM semble enrayée, mais l'objectif de pouvoir «produire et consommer sans OGM» a été transformé par la loi de Juin 2008 en «avec ou sans OGM», ce qui en dénature la portée ; la définition de "production sans OGM" reste à préciser. Rappelons qu'il est impossible, au voisinage de culture d'OGM, d'assurer une production non contaminée. La France punit les faucheurs et conserve un retard sur les pays européens restreignant plus les OGM.

- ◆ Les pesticides ont été un sujet majeur de discussion. Parmi les mesures présentées, l'interdiction dans des délais rapides des 53 «substances les plus préoccupantes» représente la levée du verrou des lobbies qui réussissent à bloquer aussi l'application des préconisations européennes. Dès le 1^{er} février 2008, le Ministère de l'agriculture a interdit 30 produits, y compris de molécules dangereuses dont on peut se demander comment elles étaient encore autorisées. Mais les 23 autres sub-

stances... n'existent pas encore : le nombre de 53 s'est d'abord réduit à 40 dans la loi Grenelle 1 et la liste des substances est en cours de tractations entre le Ministère et les Agro-industries. Une autre mesure est l'annonce d'un objectif, ambitieux et volontariste, de réduction de 50% de l'usage des pesticides, «si possible» dans 10 ans, dans le cadre d'un plan ECOPHYTO2018. Au delà de l'effet d'annonce permis par la référence à 2008, année de pic d'utilisation des pesticides, cette réduction va dans le bon sens.

Au final, le Grenelle en matière d'agriculture représente un effet d'annonce spectaculaire des évolutions du marché et des adaptations à la législation européenne d'une agriculture agressive moins l'environnement. Les problèmes de l'agriculture en général et de son impact sur l'environnement ne peuvent être sérieusement résolus dans une telle approche par tranches : seule une approche globale, partant de l'estimation des besoins à satisfaire en matière de nourriture, repensant l'aménagement du territoire, peut apporter une solution aux problèmes posés.

Dans ce secteur où les progrès à réaliser perturberont fortement l'agriculture productiviste dominante et heurtent les puissants lobbies en place, l'analyse demande encore à être affinée, en prenant en compte l'évolution du secteur, la défense des salariés, l'utilité sociale des productions et leur impact environnemental... et en regardant la réalité des décisions et des applications, qui dépend de nos actions, de la directive européenne qui arrive, des amendements du sénat qui réduisent encore l'impact de la loi Grenelle 1.

Conclusion

posables et victimes» ...

Ce discours masque les responsabilités d'une société capitaliste où chaque détenteur de capitaux cherche à réaliser un profit maximum sans s'encombrer de dépenses qu'il juge inutiles à court terme comme la préservation de l'environnement et des ressources. Il masque aussi les conséquences de la dégradation de l'environnement, qui pèse encore plus sur les plus démunis et menace même la vie de populations ne disposant plus des ressources naturelles élémentaires.

Légitimation par des acteurs reconnus

Dans un premier temps, des compromis plus ou moins tacites, qui se sont avérés fragiles, ont été passés pour que les acteurs acceptent de s'asseoir à la table des discussions.

Les promesses reposaient essentiellement sur 4 sujets :

- on ne parle pas du nucléaire et de construction de nouvelle centrale nucléaire : il a été sorti du Grenelle et n'a pas été discuté. Mais la loi Grenelle 1 incite la population à consommer toujours plus d'électricité en continuant de privilégier le chauffage électrique.
- pas de nouvelles autoroutes : promesse non tenue : Langon-

Pau, Genève-Anancy, Lyon-Saint-Etienne, contournement de Strasbourg, doublement du tunnel du Fréjus... Les récentes décisions de grands travaux pour relancer l'économie favorisent la route au détriment du ferroviaire et des transports urbains.

- pas de nouvelle installation d'incinération de déchets ? Non tenue...
- pas de culture d'OGM en plein air : le moratoire n'a concerné que le maïs Monsanto 810. En revanche, les faucheurs sont condamnés pénalement lorsqu'ils s'attaquent aux OGM qui polluent les cultures voisines. On ne parle plus de «sans OGM», mais de produits en contenant moins de 0,9%.